



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 SÉCURITÉS : GENDARMERIE NATIONALE

Rapport pour avis de MM. Philippe Paul et Yannick Vaugrenard, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Avis n° 110 (2017-2018) Tome n° 11

UN BUDGET QUI ÉVOLUE PEU PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

1. – Au sein de la Mission « Sécurités », la gendarmerie nationale est dotée, dans le projet de loi de finances pour 2018, d'un montant de 8 913 millions d'euros en autorisations d'engagement contre 8 814 millions d'euros de crédits ouverts par la LFI 2017, soit **une augmentation de 101 millions d'euros, +1,1 % par rapport à 2017**. Les crédits de paiement s'élèveront quant à eux à 8 658 millions d'euros, contre 8 609 millions d'euros en 2016, **en hausse de 49 millions d'euros (+0,56 %)**.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé un plan de renforcement des forces de sécurité intérieure prévoyant 10 000 postes supplémentaires sur la durée du quinquennat, soit 1 400 emplois pour la police nationale et **500 emplois pour la gendarmerie nationale en 2018 (2 500 sur la durée du quinquennat)**.

2. – Les dépenses « hors titre 2 » (fonctionnement, investissement et intervention) s'élèveront quant à elles à 1 352 millions d'euros en crédits de paiement contre 1 337 millions d'euros en 2017, **soit une progression de 15 millions d'euros ou 1,1 %**. Les crédits de fonctionnement s'élèvent pour 2018 à 1 140 millions d'euros en CP (1 420 en AE), contre 1 191 millions d'euros en 2017 (1 363 en AE), **soit une diminution de 51 M€ (- 4,3%)**. Les crédits d'investissement sont quant à eux en augmentation en CP : 205,3 millions d'euros contre 139,3 millions d'euros en 2017 (et 177 millions d'euros en AE contre 175 millions d'euros en 2017), **soit une progression de 66 millions d'euros (+ 47%)**, due pour l'essentiel à des restes à payer.

Comme les années précédentes, le budget de la gendarmerie est donc essentiellement un budget de personnel (les crédits de titre 2 pour rémunérations et charges sociales représentent comme en 2017 environ 85 % des crédits du programme) dont les dépenses de fonctionnement stagnent et les dépenses d'investissement progressent légèrement afin de poursuivre la rénovation du parc immobilier.

3. – **Le vieillissement des matériels est une source de préoccupation pour votre commission**. En 2018, le budget devrait permettre de renouveler un peu moins de 3 000 véhicules légers, ce qui est tout juste suffisant. Certains véhicules sont encore entretenus jusqu'à des kilométrages très élevés.

S'agissant des **véhicules lourds**, la capacité blindée de la gendarmerie nécessite 90 véhicules. Actuellement, il reste 71 véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG), qui datent de 1974, complétés par 20 véhicules de l'avant blindé (VAB). Les VBRG ne sont maintenus opérationnels que grâce aux pièces détachées des matériels de réforme. Ces engins sont actuellement très sollicités : à la mi-2017, 38 étaient déployés Outre-mer et des renforts importants vont être envoyés en Nouvelle-Calédonie à l'occasion du futur

référendum en 2018. **Le coût estimé pour le remplacement de ces véhicules vieillissants serait d'environ 45 millions d'euros.**

S'agissant des hélicoptères, la gendarmerie dispose de 15 EC 145 et de 15 EC 135 assez récents mais aussi de 26 hélicoptères AS 350 « Écureuils » monoturbines qui affichent un âge moyen de 32 ans. Il n'est pas envisagé de solution de remplacement pour ces derniers. Renouveler les 10 AC 350 les plus obsolètes représenterait **un coût d'environ 140 millions d'euros.**

Enfin, les hélicoptères du groupe interarmées (GIH), sept PUMA de l'armée de l'air et de l'armée de terre qui constituent l'outil de projection du GIGN et du RAID, sont très vieillissants. Ceci pose de manière urgente la question de leur remplacement. Le montant pour renouveler cette flotte en acquérant 4 hélicoptères de transport moyen serait **d'environ 125 millions d'euros** sur le budget des armées.

4. – La gendarmerie nationale a mis en application, depuis le 1^{er} septembre 2016, les règles de la directive européenne relative au temps de travail concernant le repos de 11 heures. Ceci a conduit à une diminution d'activité équivalant à **un peu moins de 6 000 ETP** pour l'ensemble de la gendarmerie. Il serait toutefois sans doute difficile de revenir sur la mise en place de cette pratique globalement bien perçue au sein de l'institution. Votre commission suivra attentivement cette question liée à celle de l'application de la directive dans les autres forces armées.

5. –En 2016, afin de sanctuariser le financement des plans liés à la lutte antiterroriste, la gendarmerie a été autorisée à faire porter les 8% de mise en réserve sur les loyers, puis en 2017, proportionnellement sur les différentes unités de dépenses. **La dette loyers de la gendarmerie s'élève fin novembre 2017 à environ 110 millions d'euros en AE et 89 millions d'euros en CP, ce qui grève d'emblée le début de l'exercice 2018.** Toutefois, le ministre de l'Intérieur a indiqué que l'apurement de cette « dette loyers » ferait l'objet d'un plan pluriannuel financé à hauteur de 13 millions d'euros l'an prochain, ce qui permettra de ne pas faire peser massivement cette charge sur les dépenses d'investissement. Votre commission estime que cette décision va dans le bon sens.

À l'issue de sa réunion du mercredi 29 novembre 2017, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du programme « gendarmerie nationale ».

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html 15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr	
Les rapporteurs pour avis sur le programme 152 « Sécurités : Gendarmerie nationale »	
 <p>M. Philippe Paul sénateur du Finistère</p>	 <p>M. Yannick Vaugrenard sénateur de Loire-Atlantique</p>

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/a17-110-11/a17-110-11.html>